



Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public

Demande de dérogation mineure

Avis public est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

QUE le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement numéro 83 et ses amendements, lors de la séance ordinaire du 5 août 2024 qui se tiendra au Centre communautaire Chevalier-De Lorimier, sis au 1891 rue Principale à Saint-Cuthbert, à 19 h.

Désignation des immeubles :

Lot 4 262 043 du cadastre du Québec

Nature et effet :

Permettre une opération cadastrale afin de diviser le lot 4 262 043 et permettre la création d'un lot d'une superficie de 2 008,5 mètres carrés. Le règlement exige une superficie minimum de 3 000 mètres carrés.

Afin de se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, toute personne intéressée pourra s'exprimer en personne lors de la séance ordinaire du 5 août 2024 ou par écrit aux coordonnées suivantes :

- Par la poste au 1891 rue Principale, Saint-Cuthbert (Québec) J0K 2C0
- Par courriel au mairie@st-cuthbert.qc.ca

Donné à Saint-Cuthbert ce dix-neuvième jour du mois de juillet deux mille vingt-quatre.

Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier